



Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le 28/04/2023

ID : 014-211406996-20230427-CM_2023_2_10-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 27 AVRIL 2023 – 18H00

Date de convocation
Le 20 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt Sept Avril, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT), sous la présidence de Colette NOUVEL ROUSSELOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : C. NOUVEL ROUSSELOT, D. MULLER, M. CONTENTIN, P. ROBERT, S. OUTIN, P. NOGUET, J. CONTENTIN, C. HELENNE, JM. KALAIDJIAN, E. LANDEAU, R. FABIUS, A. RENOUF, D. VAUTIER, N. LENORMAND, JM. BERNAUS, D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : F. LOUIS a donné pouvoir à P. NOGUET, A. DIDIER a donné pouvoir à C. HELENNE, JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER, P. PERSUY a donné pouvoir à P. ROBERT, E. RENAULT a donné pouvoir à S. OUTIN, E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à M. CONTENTIN, T. PESCHARD a donné pouvoir à J. CONTENTIN, LM. TILLIER a donné pouvoir à JM. KALAIDJIAN, S. FALAISE a donné pouvoir à R. FABIUS, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à C. NOUVEL-ROUSSELOT,

ABSENTS : A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

10 – AFFAIRE NOUVELLE - AUTORISATION DE DEMANDER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'EXPLOITATION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES RENDEZ VOUS EN LIGNE - PASSEPORT ET CARTE NATIONAL D'IDENTITE

Vu la volonté Municipale de mettre en place un dispositif de Recueil – Passeport et Carte Nationale d'Identité à compter de la mi-mai 2023,

Vu la nécessité de mettre en place une plateforme pour la gestion et la prise de rendez-vous en ligne de ce dispositif.

Vu le devis de la société SYNBIRD d'un montant estimatif minimal de 1296 € TTC (devis qui peut être revu à la hausse en fonction de son utilisation) proposant les services et la formation nécessaires à cette installation,

Il sera donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), qui pourrait subventionner cet équipement à hauteur de 40 %, ce projet s'inscrivant dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par les services préfectoraux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2023, afin de financer l'acquisition d'un logiciel de gestion des rendez-vous Passeport et Carte Nationale d'Identité.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au chapitre 21 au budget 2023.

LE MAIRE
COLETTE NOUVEL ROUSSELOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.